### Exemple d'un Plan de mesures d'urgence

1)

Bottin des mesures d'urgence

Guide simplifié des employés

Date d'entrée en vigueur

2)

### Plan de mesures d'urgence

# Procédures générales

- 1. Rester calme et répondre rapidement et de façon sécuritaire à l'appel
- 2. Évaluer la situation et assurer la sécurité des lieux
- 3. Porter assistance aux victimes s'il y a lieu N.B.: éviter de déplacer une victime inconsciente ou qui semble présenter une blessure grave. Elle doit avant tout être stabilisée.
- 4. Dès que possible, contacter un responsable ou le coordonnateur
- 5. Demeurer sur les lieux jusqu'à l'arrivée des secours et assister les intervenants durant l'opération
- 6. Recueillir toute information pertinente (information fournie par les témoins, état des lieux, etc.)
- 7. Remplir le rapport d'événement et assurer le suivi s'il y a lieu (apporter les correctifs, établir des mesures préventives, etc.)

3)

#### Intervenants externes

Organisme	Numéros de téléphone
Urgence 911	911
Centre de santé	
Sûreté du Québec	1-800-461-2131 ou 310-4141 (24h)
Centre anti-poison	1-800-463-5060
CLSC	

Ce guide a été conçu afin de vous aider à répondre efficacement aux différentes situations d'urgence pouvant survenir au lieu d'accueil. Cependant, nous comptons sur votre bon jugement pour adapter le contenu de ce guide selon les circonstances afin d'intervenir adéquatement.

### 4)

## Numéros de téléphone d'urgence

#### Intervenants externes

Nom	Numéros de téléphone
Directeur	Bureau:
	Cell. :
	Rés.:
Responsable touristique	
Coordonnateur	
Service à la clientèle	
Etc.	

Dans toutes les situations, il est important d'aviser le responsable identifié en premier lieu et d'informer la direction ainsi que l'accueil.

Cet exemple est inspiré du guide produit en 2007 par la Sépaq Anticosti pour le Parc national d'Anticosti. Il a été conçu sous forme d'un guide de poche de quatre pages qui est remis à tous les employés en guise d'aide mémoire en cas d'urgence. La numérotation indiquée en caractères gras en début de chacune des pages n'est qu'à titre indicatif. L'adaptation du contenu revient au gestionnaire du lieu d'accueil en fonction de ses réalités.